

2016

RAPPORT D'ACTIVITÉ



*Un outil foncier au service des collectivités
et aux prémices de leurs projets*



*Créé par arrêté préfectoral
du 18 décembre 2006,
l'Établissement Public
Foncier de l'Ain a terminé
sa 9^e année d'intervention
animé par la même volonté
de soutenir les collectivités
dans l'élaboration
et la mise en œuvre de
leurs politiques foncières.*

SOMMAIRE

PAGE 2	UN PÉRIMÈTRE BOULEVERSÉ PAR LA LOI NOTRe
PAGE 3	LA STRUCTURE FINANCIÈRE DE L'ÉTABLISSEMENT
PAGE 4	LES OPÉRATIONS 2016 EN CHIFFRES
PAGES 5-7	QUELQUES ACQUISITIONS 2016
PAGE 8	UNE OPÉRATION LIVRÉE EN 2016
PAGES 9-11	LES REVENTES EN 2016
PAGES 12-13	ÇA S'EST PASSÉ EN 2016
PAGE 14	NOS COMPÉTENCES
PAGE 14	UNE ÉQUIPE DYNAMIQUE
PAGE 15	LES PARTENAIRES
PAGE 16	LE SITE INTERNET



Editorial

Gérard BRANCHY

*Président de l'EPF de l'Ain,
Vice-Président de l'Association Nationale des EPFL,
et Maire de la commune de Versailles*

Après une année 2015 qui aura vu un niveau d'intervention jamais atteint jusque là (15 M€), l'année 2016 aura été véritablement marquante pour l'Établissement Public Foncier de l'Ain et ce à plusieurs titres.

Tout d'abord le rapport Figeat, initié par le ministère, a mis le feu au poudre non seulement pour l'EPF de l'Ain mais également pour tous les EPF locaux de France, avec la superposition possible par un EPF d'État. Les EPFL rhônalpins et auvergnat étaient impactés par cette menace de superposition avec l'EPORA (EPF d'Etat).

Pour essayer d'endiguer cette menace, les collectivités de l'Ain ont été invitées à délibérer pour exprimer tout leur attachement à l'action de l'EPF de l'Ain, qui est en capacité de répondre à tous leurs besoins, et de refuser la superposition d'un autre EPF avec la dangereuse possibilité d'une double fiscalisation.

La formidable profusion de délibérations d'une très grande majorité de communes et communautés de communes ou d'agglomération, a eu un impact très important vis-à-vis du ministère du logement en charge de l'avancement de ce rapport. Si l'on rajoute la forte mobilisation des parlementaires, du Conseil Départemental et du Conseil Régional, ainsi que la position déterminée des services de la Préfecture, on peut dire que la réaction a été unanime pour reconnaître l'efficacité de l'EPF de l'Ain et soutenir l'ensemble de son action en faveur des collectivités. Cela a constitué une reconnaissance qui a été prise en compte par le ministère et qui a véritablement prouvé toute la pertinence de l'intervention de l'EPF de l'Ain et autres EPF locaux. La menace a été en partie jugulée car il n'y aura pas de superposition de fiscalité. Mais le ministère n'écarte pas la possibilité d'intervention d'un autre EPF dans des conditions qui resteraient à définir. Il va sans dire que cette formidable reconnaissance est allée droit au cœur de toute l'équipe. Que tous ceux qui se sont impliqués soient remerciés très chaleureusement.

Autre fait marquant : la mise en place d'une minoration foncière pour des opérations qui le mériteraient. Le renouvellement du bâti ancien et l'économie du foncier agricole font que bon nombre d'opérations de requalification urbaine ne trouvent pas un équilibre financier. Plusieurs opérations de renouvellement de centres-bourgs ont eu un soutien de la Région Rhône-Alpes par le passé. Pour des opérations de ce type, le Conseil d'Administration a accepté de mettre en place une minoration foncière. Encore fallait-il définir les contours et les moyens. Une commission a été mise en place avec plusieurs délégués volontaires et les vice-Présidents.

Je salue avec reconnaissance l'efficacité du travail de cette commission : grâce à la qualité des interventions et des échanges, en seulement deux séances, une proposition de règlement a été élaborée et proposée au Conseil d'Administration d'octobre. Après des débats fructueux, la proposition a été validée. Je remercie très sincèrement tous ceux qui se sont impliqués dans cette mission. Cette opération de minoration va sans doute mériter d'être confrontée à la réalité des premiers dossiers en 2017.

Il ne faut pas nous satisfaire de cette situation car plusieurs chantiers importants, comme la maîtrise de la démolition ou autres, nous attendent encore. L'EPF de l'Ain a toujours su anticiper les enjeux nouveaux pour s'adapter au mieux aux besoins des collectivités adhérentes et je suis confiant en ses capacités à répondre à cette mission.

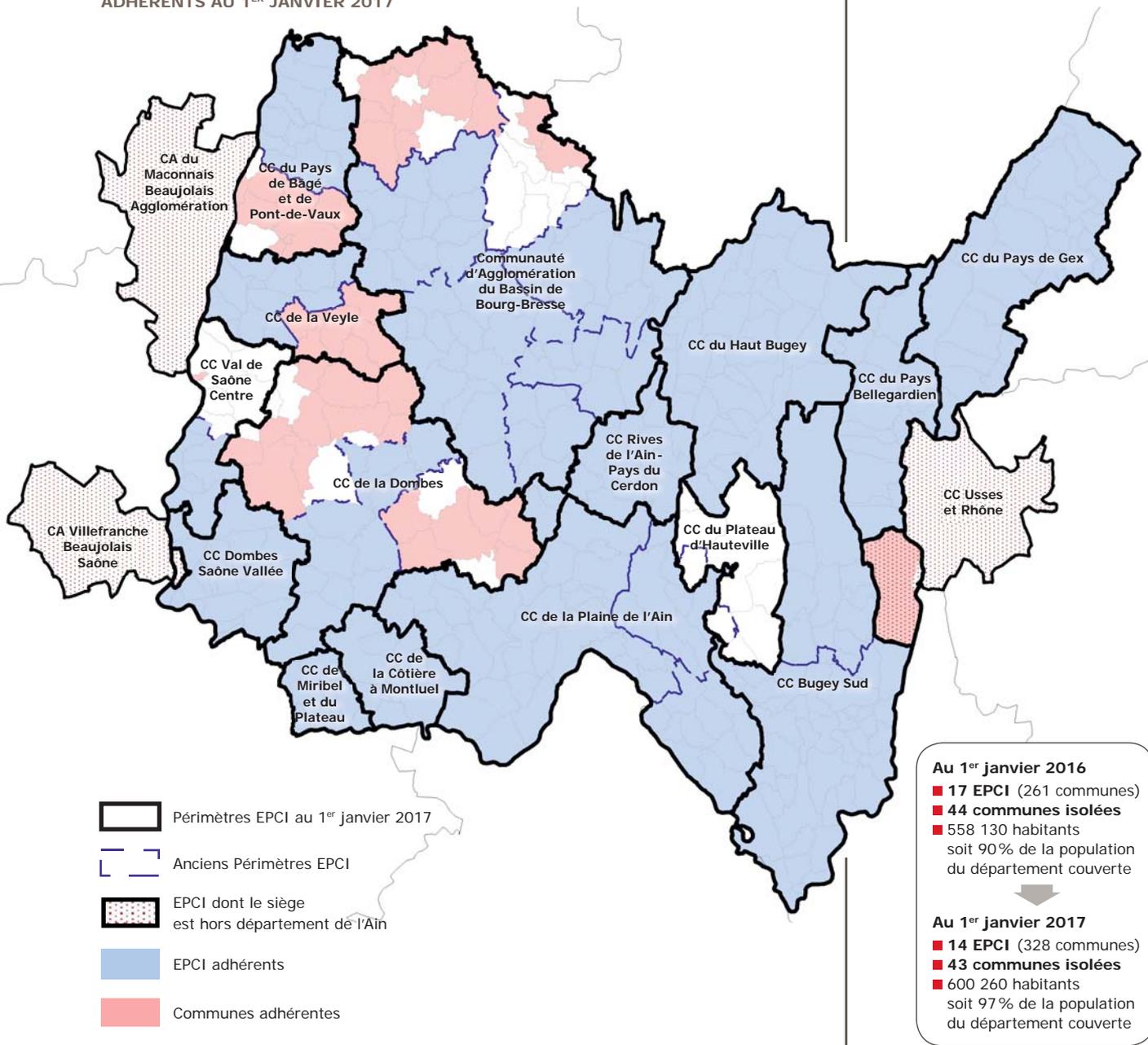
Je ne veux pas terminer sans remercier très chaleureusement toute l'équipe de l'EPF de l'Ain qui non seulement se tient à votre disposition tout au long de l'année pour tout renseignement, mais qui met tout son dynamisme pour vous accompagner aussi efficacement que possible dans les actions que vous désirez entreprendre.

UN PÉRIMÈTRE BOULEVERSÉ PAR LA LOI NOTRE

2

Les **nouveaux adhérents** ont manifesté leur volonté de nous rejoindre durant l'année 2016 pour une adhésion effective au 1^{er} janvier 2017.

ADHÉRENTS AU 1^{ER} JANVIER 2017



Saint-Jean-sur-Reyssouze : Monsieur le Maire, pourquoi avoir adhéré à l'EPFL ?

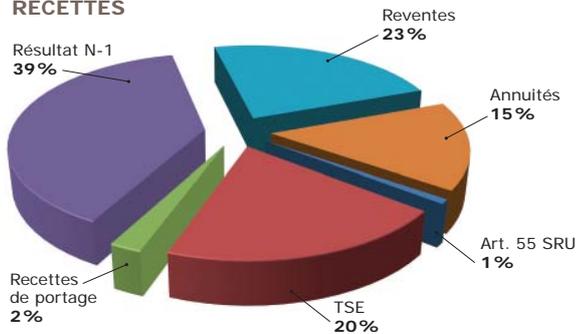
“ La commune de Saint-Jean-sur-Reyssouze a décidé d'adhérer à l'EPF de l'Ain pour profiter de cet outil d'action foncière mis à la disposition des collectivités, non seulement dans le but d'acquérir du foncier, mais aussi pour disposer d'une équipe d'assistance et de conseils. Considérant que la stratégie foncière à plus ou moins long terme doit être au cœur de notre réflexion d'élus, cet outil doit nous apporter une aide dans nos futures actions à mener sur divers dossiers, et plus particulièrement sur un dossier majeur d'aménagement et de revitalisation du centre-bourg. Nous comptons sur les compétences et expériences des techniciens de l'EPF de l'Ain pour jouer ce rôle de conseiller dans l'identification des partenaires susceptibles de nous accompagner sur ce projet. ”



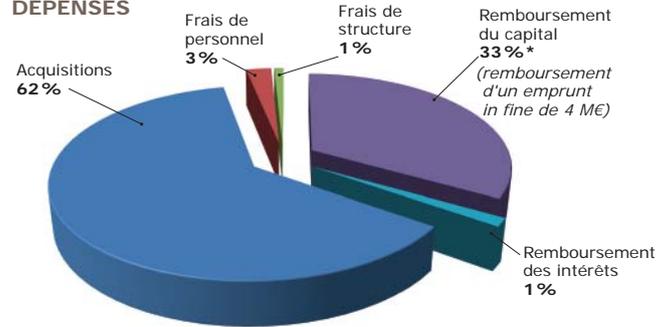
Jacques SALLET, Maire de Saint-Jean-sur-Reyssouze

Les reventes et les annuités constituent les principales ressources financières de l'Établissement. La Taxe Spéciale d'Équipement (TSE) est uniquement dédiée au financement des acquisitions et non au fonctionnement de l'EPF de l'Ain. Depuis 2013, les recettes liées au portage du foncier permettent de couvrir les frais de structure de l'EPFL.

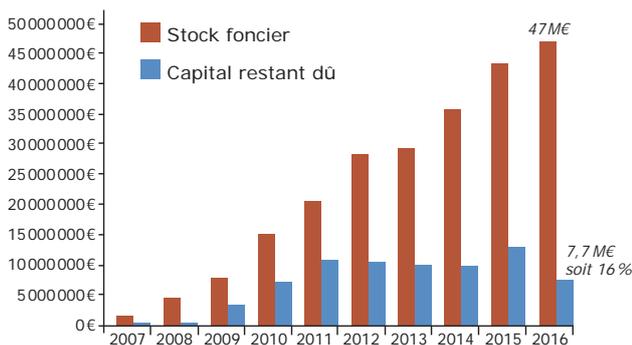
RECETTES



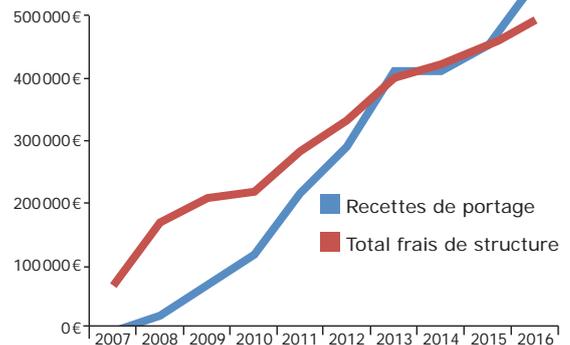
DÉPENSES



ENDETTEMENT



COMPARAISON RECETTES DE PORTAGE ET FRAIS DE STRUCTURE



Nouveautés

■ FONDS DE MINORATION FONCIÈRE

À la demande du Conseil d'Administration, un groupe de travail a fixé les modalités pour une éventuelle prise en charge par l'Établissement de certains surcoûts fonciers.

Quel foncier concerné ? Le foncier doit avoir été acquis et porté par l'EPFL.

Quel motif ? Le déficit foncier de l'opération envisagée par la Collectivité devra être mesuré et justifié.

Quelles opérations sont éligibles ?

- Opérations de logements en mixité sociale hors terrains nus en extension urbaine
- Opérations de cœur de village ou de centralité urbaine pour le maintien, la création de commerces, les services de proximité...
- Opérations de renouvellement de friches industrielles en vue du maintien de l'emploi sur le site
- Opérations de renouvellement de sites en vue d'une opération en lien avec l'activité touristique

S'agissant d'un régime d'exception, le Conseil d'Administration demeure souverain tant sur le montant que sur la décision d'attribution de cette aide.

Pour en savoir plus : nous contacter directement.

■ DÉMOLITION

L'EPF de l'Ain peut désormais gérer en interne certaines **démolitions de bâtis en cours de portage** et pour le compte des collectivités. Il s'agit d'une nouvelle compétence devant permettre une optimisation des coûts de démolition.

L'EPF de l'Ain souhaite ainsi apporter une compétence complémentaire à son action foncière.

Le Conseil d'Administration examinera au cas par cas les demandes de démolition adressées par ses membres.



AMBERIEU-EN-BUGEY

5 Place Robert Marcelpoil & 7 rue Amédée Bonnet

Un bien acquis par préemption sur adjudication

- Acquisition par préemption suite à adjudication d'une maison de village sur 4 niveaux sur un terrain de 60m²
- Mise à prix : 70000 € - avec faculté de baisse du prix du quart puis de la moitié en cas de carence d'enchères
- Prix d'acquisition : 51000 € (préemption sur le prix de la dernière enchère)
- Portage : 10 ans avec paiement par annuités constantes
- Réserve foncière pour la requalification et densification du tissu urbain existant en centre-ville / Intégration de services et commerces de proximité



Propriété objet de l'adjudication



“ Une déclaration d'intention d'aliéner du Tribunal de Grande Instance de Bourg du 19 février 2016 est parvenue en Mairie d'Ambérieu-en-Bugey au sujet de la vente par adjudication d'une maison de village sur 4 niveaux en centre-ville, sans garage, ni jardin, donnant sur la rue Amédée Bonnet d'une part et sur la Place Robert Marcelpoil d'autre part. La mise à prix était fixée à 70 000 euros et la date d'adjudication prévue le 26 avril 2016.

La Ville a saisi le service de France Domaine pour estimer le bien, établi un dossier de demande de portage foncier et son Conseil Municipal a demandé à l'EPF de l'Ain de représenter la Commune dans le cadre de cette vente en lui déléguant son droit de préemption urbain. Depuis quelques années en effet, la Collectivité a progressivement procédé à des acquisitions immobilières sur cet îlot en vue de la réalisation à terme d'une opération de renouvellement urbain. Le but annoncé étant d'intégrer des services et des commerces de proximité afin de participer à la modernisation et à l'embellissement du centre-ville, ainsi qu'à son animation.

Suite à la visite des lieux organisée le 13 avril 2016, l'EPFL a démontré sa maîtrise de la procédure des ventes aux enchères publiques en permettant cet achat pour 51000 euros, soit 27 % d'économie. Sa mission se poursuit, avec l'aide d'un huissier de justice, pour l'expulsion d'un occupant sans titre. ”

Daniel FABRE, Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Vues depuis le 5 place Robert Marcelpoil



Vue depuis le 7 rue Amédée Bonnet

CHANEINS

- Acquisition d'un bâti comprenant deux ateliers, un bureau et un logement sur un terrain de 725 m²
- Prix : 90 000 €
- Portage : 4 ans par annuités constantes
- Projet de réhabilitation du bâti pour réaliser des locaux commerciaux en rez-de-chaussée et des logements à l'étage

3 artisans installés suite à l'acquisition



“ La collectivité a sollicité l'aide de l'EPFL pour acquérir un ensemble immobilier (commerce et logement). Cette opération, portée sur quatre ans, permet à la Collectivité d'envisager un aménagement du centre village plus rapidement que prévu et de se concentrer sur d'autres investissements importants. Aujourd'hui, la Commune perçoit déjà des loyers par la mise en location de 3 entrepôts pour des artisans locaux et envisage l'installation d'un nouveau commerce dans les prochains mois. Le projet n'aurait jamais pu voir le jour sans l'intervention de l'EPF de l'Ain qui s'est occupé de toutes les démarches administratives et a très bien défendu les intérêts de notre Commune lors des négociations. L'EPFL est un partenaire essentiel au développement des collectivités. ”

Patrice FLAMAND,
Maire de Chaneins

“ L'EPFL est un partenaire essentiel au développement des collectivités ”



Propriété portée par l'EPF de l'Ain



TRÉVOUX ZAC de la Gare - EcoQuartier des Orfèvres

- Acquisition de deux maisons à usage d'habitation
- Prix : 225 000 € + 100 000 €
- Portage : 4 ans avec paiement à terme
- Constitution de réserves foncières dans le cadre de la ZAC de la Gare
- Concession d'aménagement confiée à la SERL - Phase dossier de réalisation

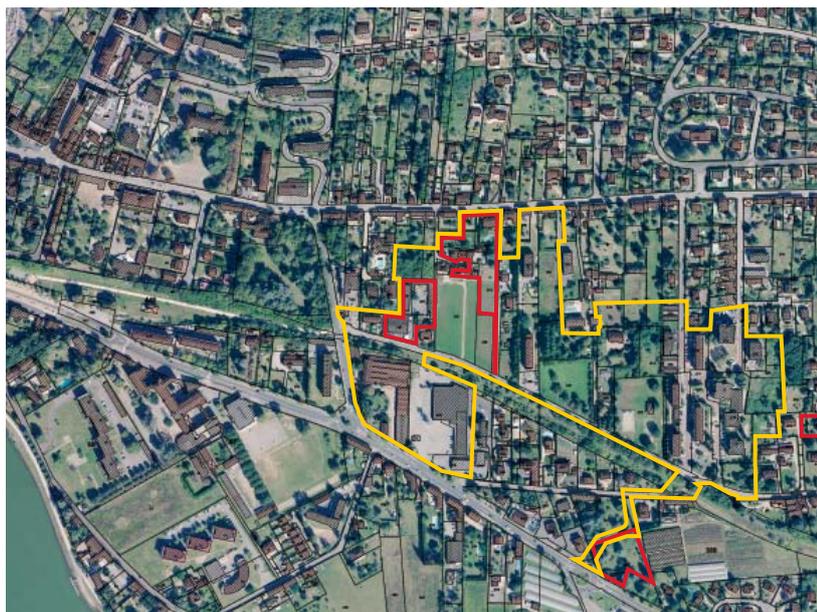


“ Le partenariat entre la commune de Trévoux et l'EPF de l'Ain ne date pas d'hier. Il s'est renforcé depuis 2012 dans le cadre du projet d'EcoQuartier des Orfèvres (10ha, 300 logements neufs et 180 logements réhabilités). L'intervention de l'EPFL a été primordiale pour constituer des réserves foncières importantes sur le secteur. Ce sont ainsi 8 propriétés bâties et 1 non bâtie qui ont été achetées par l'EPFL et mises à disposition de la Commune. L'EPF de l'Ain, outil de proximité nous permet d'avoir une stratégie urbaine ambitieuse. J'apprécie tout particulièrement la réactivité et le professionnalisme de ses équipes. ”

Marc PECHOUX, Maire de Trévoux



Axonométrie du projet vue ouest -
extrait du dossier de réalisation



- Acquisitions portées par l'EPFL
- Périmètre de la ZAC - EcoQuartier des Orfèvres



Maison 79 impasse des Horticulteurs



Maison 190 route de Reyrieux

UNE OPÉRATION LIVRÉE EN 2016

8

CHEZERY - FORENS / PROJET LOGIDIA

- Acquisition en 2009
- Revente en 2013 à LOGIDIA
- Programme de 5 logements sociaux, réhabilitation du bâti en salle communale et réalisation d'une chaufferie bois



“ Pour la commune de Chézery-Forens, l'intervention de l'EPF de l'Ain a été une formidable opportunité dans l'acquisition compliquée du terrain FIORETTI.

La négociation n'aurait pas pu, ou aurait duré trop longtemps, si la commune avait dû traiter l'achat, et le programme Logidia n'aurait pu aboutir. ”

Bernard VUILLAT, Maire de Chézery-Forens



Un projet alimenté par une chaufferie bois



Bâti conservé



Terrain - avant



Après



Après

LES REVENTES EN 2016...

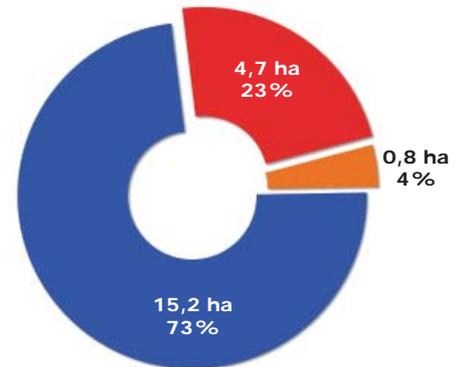
LES REVENTES EN CHIFFRES - 5,7 MILLIONS D'EUROS

30 actes de reventes ont été signés en 2016, dont 17 au profit des collectivités mandantes, 3 au profit de bailleurs sociaux, 5 au profit d'aménageurs, 3 au profit de Sociétés Publiques Locales et 2 au profit de particuliers.

Plus de **5,7 millions d'euros** vont pouvoir être réinvestis dans l'acquisition de nouveaux terrains et ainsi faire émerger de nouveaux projets de territoire.

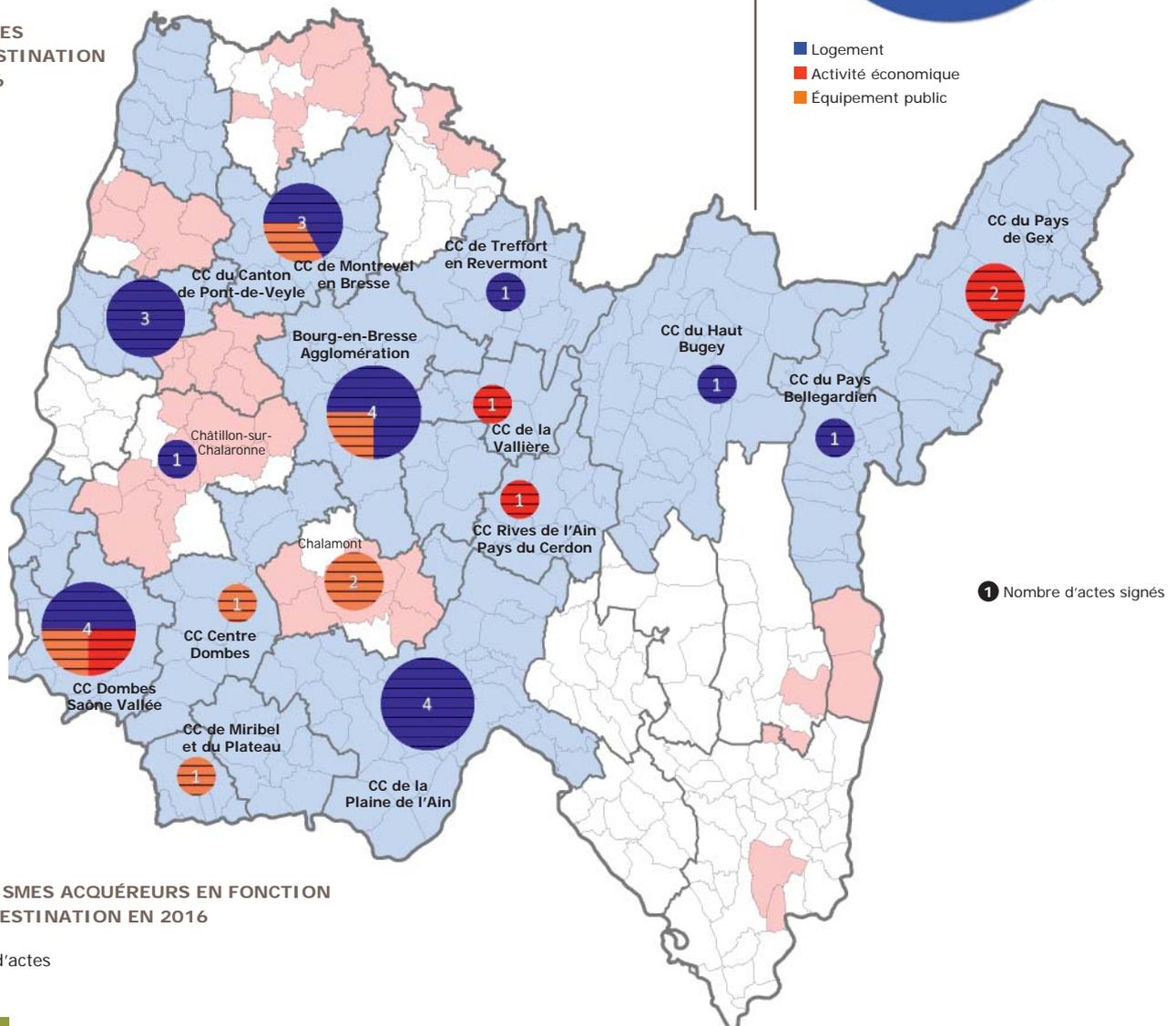
20,7 hectares quitteront prochainement leur statut de réserve foncière pour venir accueillir de nouvelles opérations.

SUPERFICIE DES REVENTES PAR DESTINATION EN 2016



- Logement
- Activité économique
- Équipement public

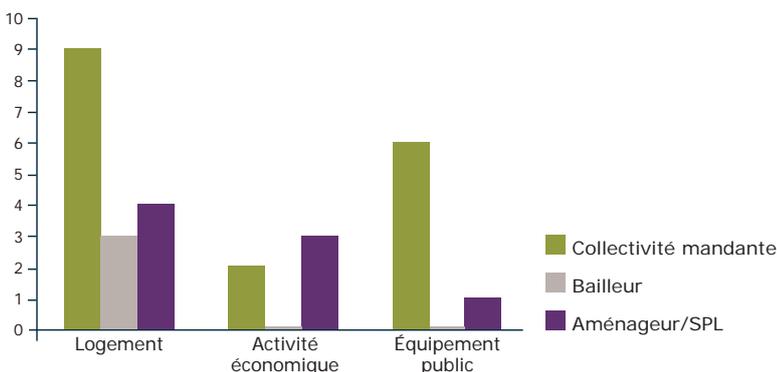
REVENTES PAR DESTINATION EN 2016



① Nombre d'actes signés

ORGANISMES ACQUÉREURS EN FONCTION DE LA DESTINATION EN 2016

Nombre d'actes



■ QUELQUES OPÉRATIONS REVENUES EN 2016

CHÂTEAU-GAILLARD ZAC Le Ménie - En Rignion

- Revente à l'issue de 4 années de portage avec paiement à terme
- 2,5 hectares revendus au concessionnaire NOVADE
- Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) logement d'environ 16 ha

Une intervention très en amont du projet a permis de marquer les prix.

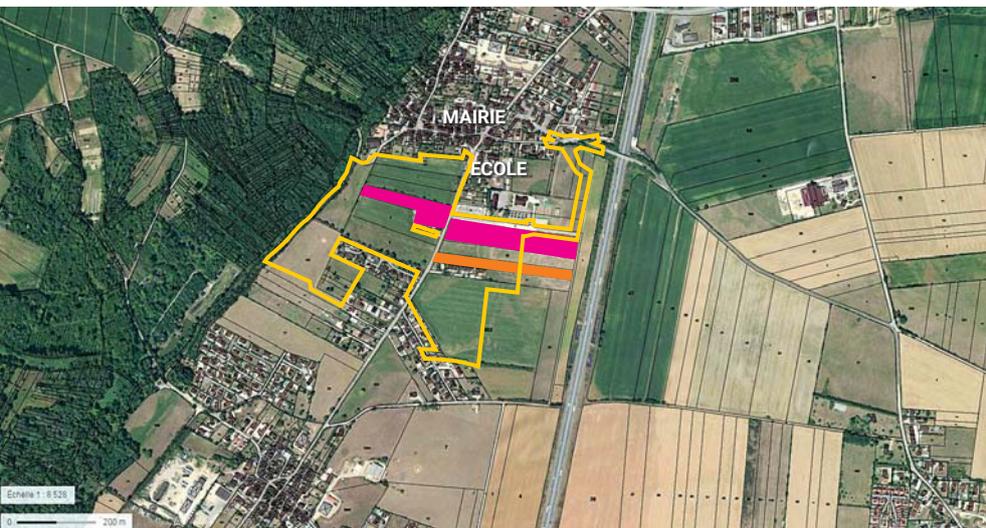


“ L'EPF de l'Ain a rempli son rôle en portant les terrains et en permettant de faire le relais avec l'aménageur de la future ZAC, la société NOVADE. Son intervention nous a permis de conserver une marge de manœuvre sur notre budget investissement. ”

Joël BRUNET, Maire de Château-Gaillard



Propriété FAVIER



- Parcelles revendues à NOVADE en 2016
- Parcelles revendues à NOVADE en 2015
- Périmètre de la ZAC le Ménie et en Rignion

CIVRIEUX

Maintien du commerce de proximité

- Revente à l'issue de 4 années de portage avec paiement à terme
- 2 lots de copropriété (50,9 et 20,63 m²) rétrocédés à la Commune en vue du maintien des commerces de proximité en centre-village
- Signature d'un bail commercial "vente de produits d'épicerie" entre la Mairie de Civrieux, l'Établissement et un commerçant



○ Localisation des lots revendus à la Commune

“Un partenaire indispensable pour les élus”



“ Le schéma d'aménagement du cœur de village place les commerces autour de la place centrale, le long de la RD66. Ainsi la boucherie, le salon de coiffure, le bar tabac presse jeux, la boulangerie et le restaurant situé 100 m au nord le long de la RD66 constituent une zone de chalandise où il est facile de se garer, appréciée de la clientèle locale et de passage attirée par des produits de qualité. La dernière épicerie a fermé il y a quelques années pour des raisons familiales et les locaux non cédés.

Dans un petit immeuble récent, à côté du salon de coiffure, un local commercial investi par un cabinet immobilier s'est libéré. Nous devions donc acheter ce local pour y installer l'épicerie mais nous ne souhaitons pas augmenter notre taux d'endettement, d'autant qu'un prêt antérieur arrivait à terme cinq ans plus tard, nous redonnant de la capacité à emprunter.

L'EPFL, en achetant immédiatement et portant le projet durant cinq ans, a permis sa réalisation. Mais au-delà de la transaction immobilière, l'EPFL apporte aux communes son expertise du marché, permettant de mieux cibler le prix, sa force de négociation plus neutre et plus efficace est complémentaire de celle des élus locaux. La réactivité de cette structure de niveau départemental répond réellement aux besoins des communes. Certes, la programmation des acquisitions permet la bonne gestion, mais quand l'opportunité d'acheter un bien se présente aux Communes, le traitement du dossier est urgent et l'inscription dans une future programmation reviendrait à renoncer à l'affaire.

La proximité, alliée à une bonne connaissance des collectivités, le service personnalisé, le traitement des dossiers et des besoins sans considération de taille, de situation géographique, communes ou intercommunalités, font de l'EPF de l'Ain un partenaire indispensable pour les élus. ”

Marie-Jeanne BEGUET, Maire de Civrieux



Avant



Après

Le salon des Maires, des élus locaux et des décideurs publics de l'Ain

L'EPF de l'Ain a répondu présent au salon des Maires, des élus locaux et des décideurs publics de l'Ain. C'est avec plaisir et enthousiasme que l'équipe de l'Établissement est venue rencontrer et répondre aux interrogations des participants.



Stand de l'EPF de l'Ain au Salon des Maires, des élus locaux et des décideurs publics de l'Ain du 28 octobre 2016



Lise AMIGOU, Gérard BRANCHY et Géraldine PACCOD



Lise AMIGOU, Gérard BRANCHY, Angélique MONTEIRO et Thomas CHAUDAT

Un nouveau logo pour l'EPF de l'Ain



Adhésion au COBATY Pays de l'Ain

L'EPFL a adhéré au COBATY PAYS DE L'AIN, une association regroupant des professionnels concernés par l'acte de bâtir, l'urbanisme ou l'environnement. Elle rassemble des bureaux de contrôle, architectes, urbanistes, avocats, notaires, CAUE...



Un EPF d'État dans l'Ain ?

Le rapport de Monsieur Dominique FIGEAT minimisait les actions des EPFL en prônant l'extension de l'EPF d'Etat de l'Ouest Lyonnais (EPORA) sur le territoire.

Le 16 septembre 2016, les EPF locaux ont rencontré, à Clermont-Ferrand, Madame Emmanuelle COSSE, Ministre du Logement et de l'Habitat durable.

Elle a évoqué la superposition possible mais sans TSE pour l'EPF d'Etat ainsi que le maintien du droit de veto du Préfet de Région sur les créations ou extensions d'EPFL.



Rencontre du 16 septembre 2016



Emmanuelle COSSE, Ministre du Logement et de l'Habitat durable et Alphonse BELLONTE, Président de l'association des EPFL de France

304 délibérations ont été adressées à Madame la Ministre le 1^{er} septembre 2016.

Il est à noter que de nombreuses collectivités non encore membres de l'EPF de l'Ain se sont mobilisées contre cette volonté gouvernementale d'étendre le périmètre de l'EPORA sur le département de l'Ain.

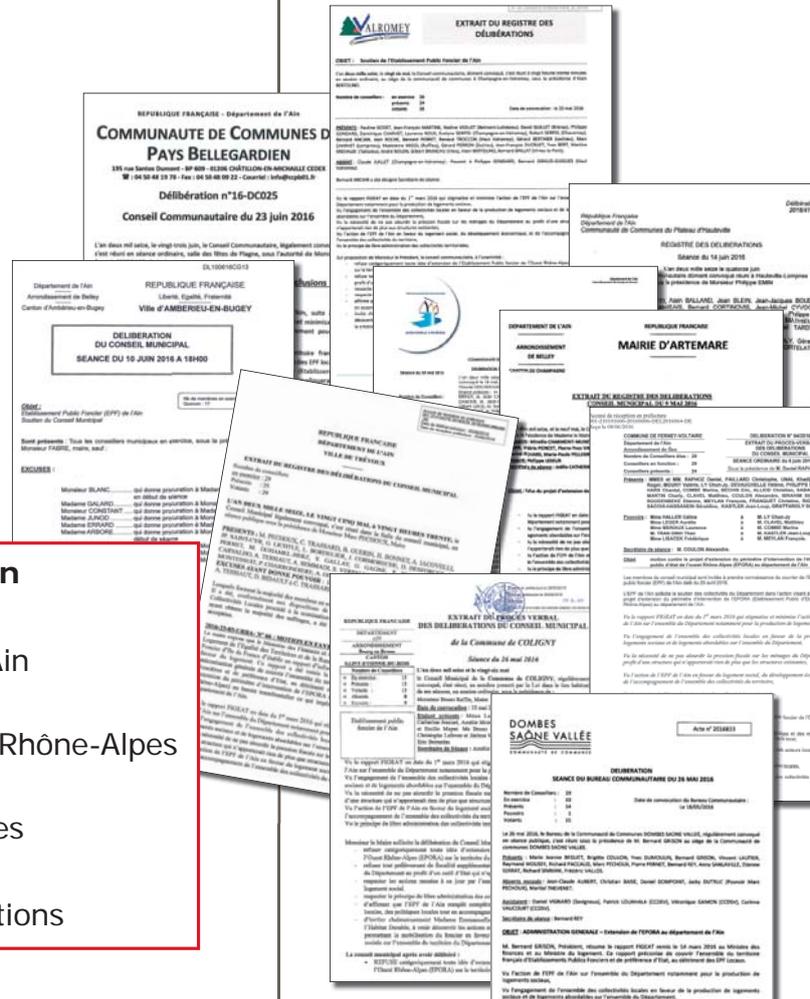
Un grand merci pour cette forte mobilisation au profit du territoire afin que les collectivités locales conservent leur indépendance tant au niveau de leurs politiques foncières que dans la gestion de leur outil foncier.

Cette marque de confiance nous renforce encore davantage dans notre volonté d'accompagner les projets menés par l'ensemble des collectivités du territoire.

Une forte mobilisation des élus de l'Ain

Merci aux :

- Soutien du Conseil Départemental de l'Ain par délibération
- Soutien du Conseil Régional Auvergne - Rhône-Alpes par courrier de son Président
- Soutien de l'ensemble des Parlementaires
- Soutien de 26 EPCI par délibérations
- Soutien de 278 Communes par délibérations



■ NÉGOCIATION

L'EPFL intervient pour le compte des collectivités mandantes et négocie le foncier directement auprès des propriétaires pour une acquisition par voie amiable ou de préemption.

■ ACQUISITION - PORTAGE

L'EPFL acquiert les biens et les stocke jusqu'à leur rétrocession à la collectivité mandante ou à un opérateur désigné par celle-ci.

■ MISE À DISPOSITION DU FONCIER

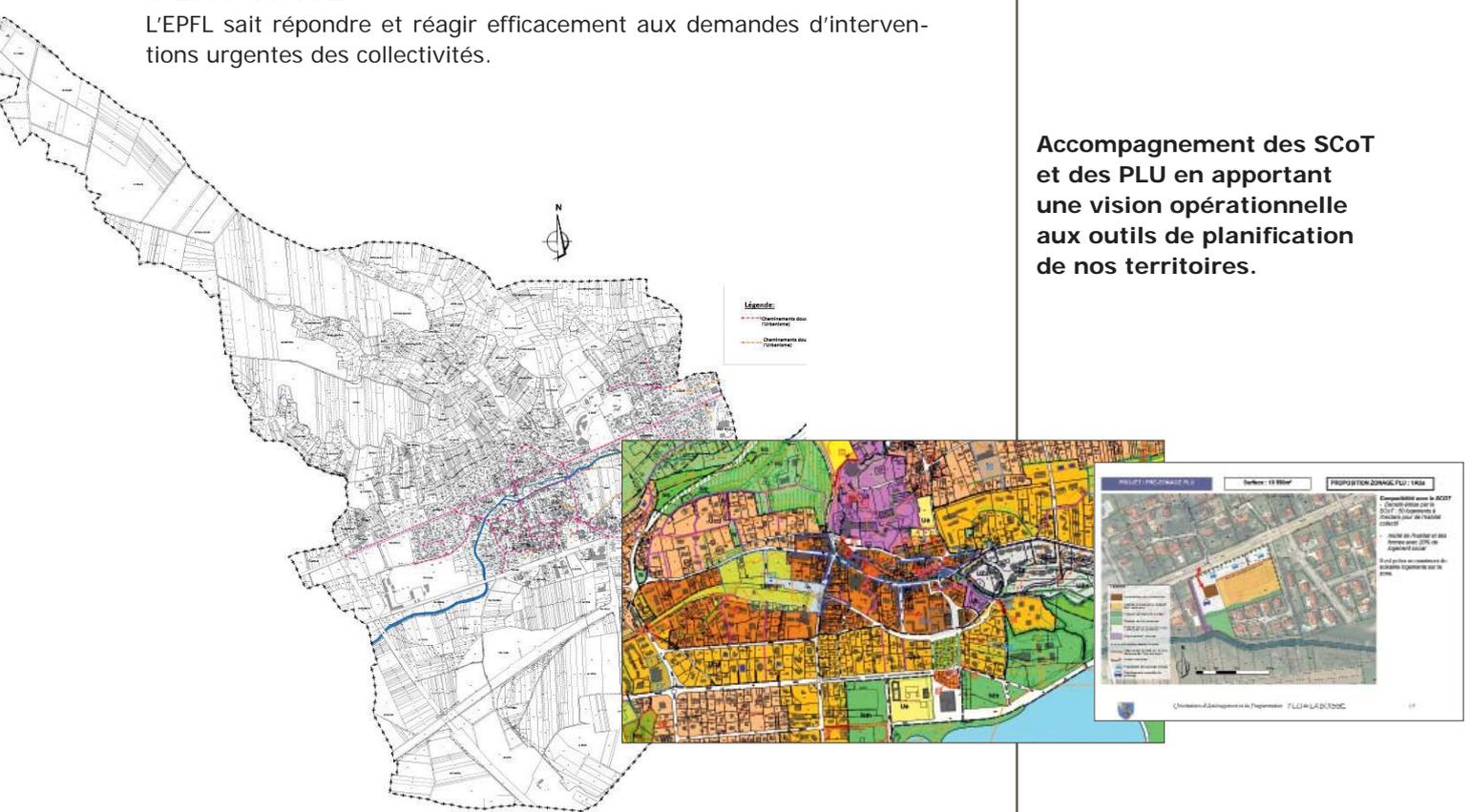
Pendant le temps du portage, les fonciers sont mis, gratuitement, à disposition de la collectivité. Cette dernière a alors en charge la gestion du bien et peut le louer et en percevoir les loyers.

■ TECHNICITÉ

L'EPFL conseille les collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, dans leurs démarches de planification et de veille foncière.

■ EFFICACITÉ

L'EPFL sait répondre et réagir efficacement aux demandes d'interventions urgentes des collectivités.



Accompagnement des SCOT et des PLU en apportant une vision opérationnelle aux outils de planification de nos territoires.

UNE ÉQUIPE DYNAMIQUE

- Pierre MORRIER Directeur
- Géraldine PACCOUD Assistante de direction
- Angélique MONTEIRO Assistante administrative
- Thomas CHAUDAT Responsable d'opérations foncières et juridiques
- Lise AMIGOU Chargée de missions foncières et urbanistiques

L'EPF de l'Ain s'est fixé comme objectif de poursuivre sa culture du conseil pour éclairer, assister et orienter les collectivités dans leurs démarches foncières et urbanistiques.



Collectivités

- Région Auvergne - Rhône-Alpes
- Conseil Départemental de l'Ain
- Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse
- Communautés de Communes
- Communes

Etat

- Préfecture de l'Ain
- DDT de l'Ain
- DGFIP - Paierie Départementale de l'Ain
- DREAL - Rhône-Alpes
- CEREMA - CERTU
- France Domaine Ain

Professionnels

- Agents immobiliers
- Aménageurs
- Architectes
- Avocats
- Bureaux d'études
- Géomètres - Experts
- Notaires
- Promoteurs
- Urbanistes



Bailleurs

- Ain Habitat
- Bourg Habitat
- Dynacité
- HBVS
- Logidia
- Semcoda
- SNI
- Sollar

Partenaires

- Agence départementale d'ingénierie
- ADIL
- AinTourisme
- Cap3B Aménagement
- CAUE de l'Ain
- CCI de l'Ain
- CERF Rhône-Alpes
- Chambre d'Agriculture de l'Ain
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ain
- COBATY Pays de l'Ain
- Helianthe
- MEA
- Novade
- SAFER de l'Ain
- SAFER Rhône-Alpes
- Les SCoT du département
- SMPIPA
- Terrinnov

LE SITE INTERNET

Vous pouvez retrouver notre activité, nos fiches juridiques, des fiches pratiques pour adhérer ou nous solliciter sur

www.epf01.fr

The image displays several screenshots of the EPF de l'Ain website, illustrating its layout and content:

- Top Left Screenshot:** Shows the main navigation menu (Présentation, Modalités d'intervention, Membres, Actions, Téléchargement) and a section titled "L'établissement public foncier" with a sub-header "UN SPECIALISTE DU FONCIER AU SERVICE DES COLLECTIVITES".
- Top Right Screenshot:** Focuses on the "JE SOUHAITE ADHERER A L'EPF DE L'AIN" section, detailing the process of joining the EPF and the role of the Communauté de Communes.
- Center Screenshot:** A large central view of the website's homepage, featuring a banner "Un outil foncier au service des collectivités et..." and various service icons like "COMMENT ADHERER?", "MODALITES D'INTERVENTIONS DE L'EPF DE L'AIN", and "REALISATIONS".
- Bottom Left Screenshot:** Shows the "COMMENT PRESENTER UN PROJET" section, providing instructions on how to submit a project to the EPF.
- Bottom Center Screenshot:** Displays the "TELECHARGEMENT" (Downloads) section, listing documents such as the EPF logo, statutes, and financial perspectives.
- Bottom Right Screenshot:** Shows the "ACTUALITES" (News) section, featuring recent news items and a link to download consultation documents.

L'EPF de l'Ain est l'outil de la mise en œuvre des politiques foncières à moyen terme, mais également le promoteur de la définition de stratégies foncières dans les territoires.

Il est reconnu comme un acteur incontournable du département.

Les communes et les communautés de communes ont désormais pris le réflexe de le solliciter pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets d'aménagements futurs.

L'EPF de l'Ain s'engage à poursuivre sa culture du conseil, pour éclairer, assister et orienter les collectivités dans leurs démarches foncières et urbanistiques.



"Le Manoir" 26 bis, avenue Alsace Lorraine 01000 Bourg-en-Bresse
04 74 32 69 05 - Fax 04 74 32 69 43

epf01@epf01.fr - www.epf01.fr



*Un outil foncier au service des collectivités
et aux prémices de leurs projets*